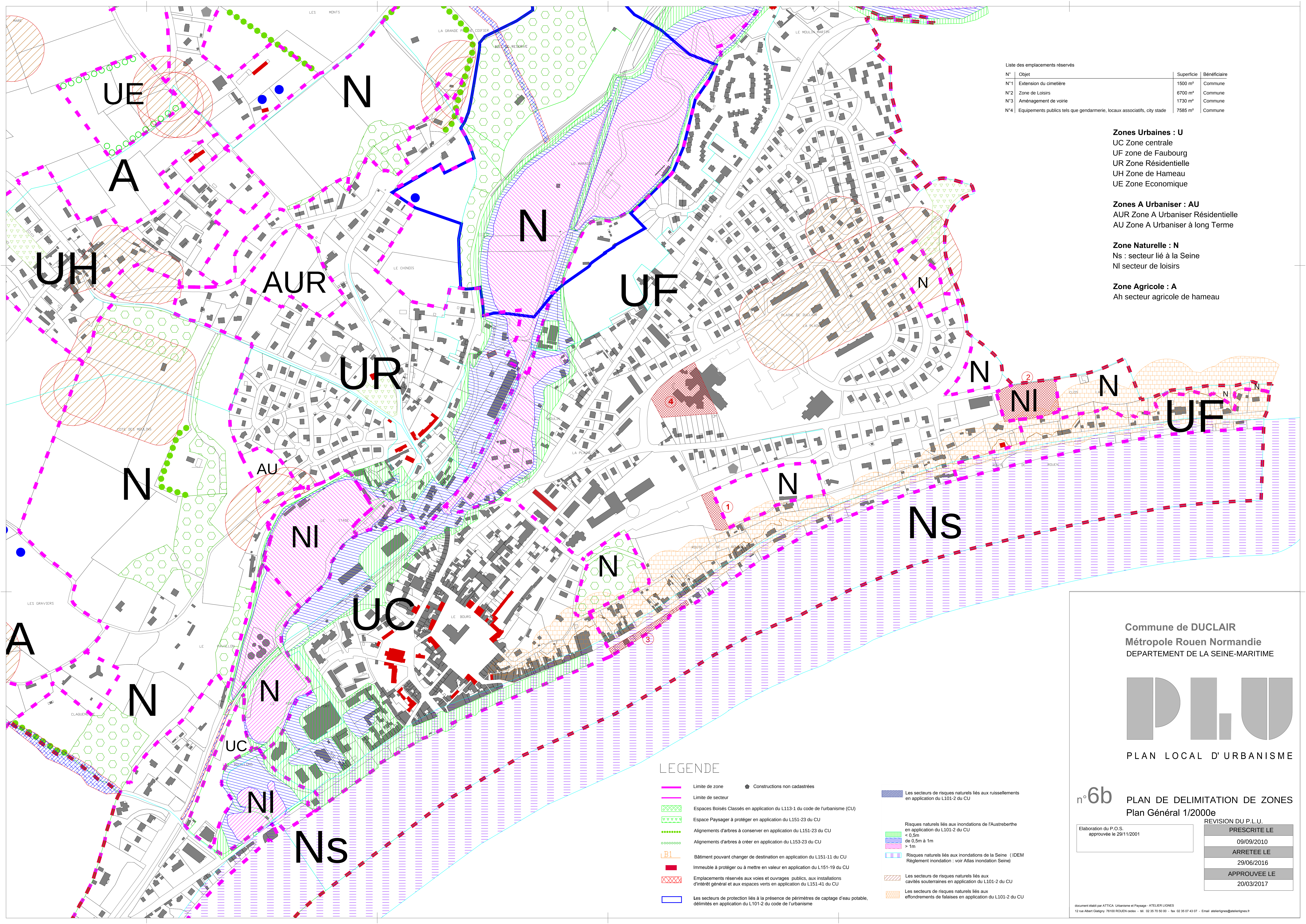




Liste des emplacements réservés		Superficie	Bénéficiaire
N°1	Extension du cimetière	1500 m²	Commune
N°2	Zone de Loisirs	6700 m²	Commune
N°3	Aménagement de voirie	1730 m²	Commune
N°4	Equipements publics tels que gendarmerie, locaux associatifs, city stade	7585 m²	Commune

Zones Urbaines : U
UC Zone centrale
UF zone de Faubourg
UR Zone Résidentielle
UH Zone de Hameau
UE Zone Economique

Zones A Urbaniser : AU
AUR Zone A Urbaniser Résidentielle
AU Zone A Urbaniser à long Terme

Zone Naturelle : N
Ns : secteur lié à la Seine
NI secteur de loisirs

Zone Agricole : A
Ah secteur agricole de hameau

LEGENDE

- Limite de zone

Limite de secteur

Espaces Boisés Classés en application du L113-1 du code de l'urbanisme (CU)

Espace Paysager à protéger en application du L151-23 du CU

Alignements d'arbres à conserver en application du L151-23 du CU

Alignements d'arbres à créer en application du L153-23 du CU

Bâtiment pouvant changer de destination en application du L151-11 du CU

Immeuble à protéger ou à mettre en valeur en application du L151-19 du CU

Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces verts en application du L151-41 du CU

Les secteurs de protection liés à la présence de périmètres de captage d'eau potable, délimités en application du L101-2 du code de l'urbanisme
- Constructions non cadastrées
- Les secteurs de risques naturels liés aux ruissellements en application du L101-2 du CU

Risques naturels liés aux inondations de l'Austreberthe en application du L101-2 du CU

< 0,5m

de 0,5m à 1m

> 1m

Risques naturels liés aux inondations de la Seine (IDEM Règlement inondation : voir Atlas inondation Seine)

Les secteurs de risques naturels liés aux cavités souterraines en application du L101-2 du CU

Les secteurs de risques naturels liés aux effondrements de falaises en application du L101-2 du CU

Commune de **DUCLAIR**
Métropole Rouen Normandie
DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

PLU
PLAN LOCAL D'URBANISME

n°6b **PLAN DE DELIMITATION DE ZONES**
Plan Général 1/2000e

Elaboration du P.O.S.
approuvée le 29/11/2001

REVISION DU P.L.U.	
PRESCRITE LE	09/09/2010
ARRETEE LE	29/06/2016
APPROUVEE LE	20/03/2017